



Parcs naturels régionaux d'Occitanie

Des territoires pilotes et une stratégie collective au service d'une ambition régionale

Etude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de récupération et utilisation de pierres

CAHIER DES CHARGES



Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, la qualité de leurs patrimoines et de leurs paysages est reconnue au niveau national, et au-delà. Ils sont les animateurs d'un projet de territoire, formalisé dans une Charte approuvée par l'ensemble des collectivités locales et par l'Etat. Agissant comme initiateur ou support de dynamiques locales, ils incarnent les valeurs du développement durable, de l'innovation économique et sociale, du « vivre ensemble » et de la coopération entre les territoires urbains et ruraux. Ils sont des « territoires laboratoires », capitalisant et transférant leurs expériences et leurs savoir-faire pour le bénéfice partagé d'autres territoires et d'autres acteurs.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée compte aujourd'hui huit Parcs naturels régionaux (PNR des Causses du Quercy, PNR des Grands Causses, PNR du Haut Languedoc, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, PNR de l'Aubrac, PNR Corbières-Fenouillèdes, PNR des Pyrénées Catalanes et PNR des Pyrénées Ariégeoises)



CARTE DES PARCS NATURELS D'OCCITANIE

Outils de protection et d'aménagement d'espaces ruraux exceptionnels, huit Parcs naturels régionaux sont répartis sur les territoires de l'Occitanie. Ces parcs participent à l'attractivité de la Région, comme à la qualité du cadre de vie.

Ils ont pour mission :

- la protection et le gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation.

Avec la Région Occitanie, les Parcs naturels régionaux s'engagent pour un aménagement équilibré de ses territoires ruraux et agissent pour leurs habitants.



Une des actions phare des Chartes des PNR d'Occitanie est de contribuer à la protection et la valorisation du patrimoine bâti et des ressources locales. Le patrimoine bâti repose en grande partie sur l'utilisation des matériaux locaux, parmi ceux-ci la pierre.



CONTEXTE DE LA MISSION

En accord avec la Région Occitanie, les Parcs naturels régionaux ont porté une démarche commune pour initier et soutenir les dynamiques locales sur la filière pierre, avec pour objectif une meilleure connaissance de la ressource, une valorisation des savoir-faire, afin de contribuer au développement économique de l'Occitanie et à son rayonnement touristique et culturel.

En partenariat avec la Région, les PNR d'Occitanie ont réalisé en 2018-2019 une étude avec un diagnostic de la « Filière Pierre » au sein de chaque PNR (ressources, acteurs, dynamiques...) et en vue de proposer des actions innovantes pour le développement de la filière pierre au sein de chaque Parc et surtout en inter parcs.

Cette démarche a conduit avec le soutien de la Région, à imaginer une action à destination des PNR et leurs collectivités en inter parcs : Les PNR ont donc lancé un appel à projets intitulé « Innover en pierre naturelle dans les PNR d'Occitanie » aux collectivités de leurs territoires qui souhaitent réaliser des projets pilotes en 2021-2022, visant à valoriser la pierre naturelle locale dans tous les domaines d'utilisation de la pierre : aménagement urbain, construction, restauration, création artistique...etc. Aujourd'hui, dix projets ont été accompagnés et réalisés dans les PNR d'Occitanie. Une complémentarité entre les projets a été assurée afin d'affirmer la vision en inter parcs Occitanie.

Cet appel à projets sera relancé encore une fois dans les PNR d'Occitanie pour 2023-2024.

Dans ce cadre, les PNR d'Occitanie ont choisi de mener une réflexion pour aider les collectivités à améliorer leur connaissance sur la ressource en pierre disponible dans leur territoire, en réalisant une étude de faisabilité pour mettre en place une plateforme (numérique et/ou physique) de récupération de pierres.

DESCRIPTION DE LA MISSION

L'étude réalisée par Savoir-French en inter parcs Occitanie a montré que plusieurs artisans des PNR utilisent des pierres de récupération. Les couvreurs récupèrent de l'ardoise ou de la lauze pour restaurer les toitures, les muraillers récupèrent de la pierre pour restaurer des ouvrages en pierre sèche...etc. L'utilisation de ces pierres locales dans les projets, permet de conserver l'authenticité des paysages et contribuer à l'économie circulaire.

La ressource locale en matériaux pierre n'est pas toujours connue, l'idée est d'expérimenter la mise en place d'une plateforme pour connaître les stocks de pierres et la récupération possible de ces stocks pour des projets identifiés.

Notre action vise à réaliser un benchmarking des expériences et différents modèles de plateforme de récupération de matériaux (pierres) qui existent. Il s'agit pour le prestataire d'établir un référencement d'une vingtaine de plateformes de récupération qui existent en France et en Europe. Ce référencement doit indiquer : *l'organisation technique, la gouvernance, le cadre juridique précis, les modalités d'approvisionnement, le modèle économique et coût* de ces plateformes. Il s'agit également d'analyser en détail quelques exemples qui peuvent être transposables et applicables dans les PNR d'Occitanie.



OBJECTIFS

L'étude vise à faciliter l'accès à la ressource en pierre et favoriser la mise en œuvre de l'économie circulaire en expérimentant la création d'une plateforme (numérique et/ou physique) de stockage et récupération de pierres dans les PNR d'Occitanie.

L'étude doit répondre aux objectifs suivants :

- Réaliser un benchmarking de modèles des plateformes de récupération des matériaux, en présentant les modalités de fonctionnement, le cadre juridique et le modèle économique de chaque plateforme, ainsi que la qualification des utilisateurs : quelles cibles (professionnels et/ou particuliers) et pour quel usage (restauration, entretien, construction...etc.)
- Analyser trois modèles de plateforme et étudier leur déploiement dans les territoires des PNR.
- Proposer le type de plateforme applicable dans chaque PNR en fonction des besoins de chaque territoire.
- La mise en réseau d'acteurs : les propositions devront permettre à chaque type d'acteurs territoriaux ou socioprofessionnels de s'identifier dans le cadre de ses missions existantes ou potentielles en lien avec ce projet.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION ET LA CONDUITE DE L'ÉTUDE

Cette étude nécessitera une démarche de concertation avec les différents acteurs des territoires des PNR.

L'étude sera conduite sous l'égide d'un comité de pilotage restreint au groupe inter parcs Occitanie, et un COTECH plus élargi aux différents partenaires : services de la Région (Biodiversité, économie circulaire...etc.), chambre de métier et de l'artisanat, Fédération du Bâtiment, CAPEB, envirobat, AD'OCC, ADEME, DREAL...etc.

Le prestataire devra proposer un phasage pour l'étude, en incluant les étapes intermédiaires de "reporting" et validation par le COPIL, et intégrant au minimum :

- 1 COTECH de lancement
- 1 COPIL de présentation du benchmarking
- 1 COPIL de validation de la méthodologie et la plateforme à déployer dans les PNR.
- 1 COTECH final de restitution de l'étude

Le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises s'engage à assurer, un travail de suivi, de coordination et d'animation pour faciliter le déroulement de l'étude.

Le soumissionnaire proposera une méthodologie et un calendrier.

L'ensemble des documents à examiner au cours des comités, devra parvenir au maître d'ouvrage et membres du comité au plus tard 10 jours avant les réunions.



L'organisation et l'animation de ces comités, de l'établissement de l'ordre du jour jusqu'à la réalisation des comptes rendus seront réalisés par le prestataire et validés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises, en accord avec les membres de COPIL. Les comptes rendus devront être transmis dans les 10 jours ouvrés suivants l'organisation des comités.

CONTENU DES LIVRABLES

Chaque phase fera l'objet d'une présentation et d'un rapport.

Le livrable sera sous forme d'un rapport final de l'étude. En complément, il est demandé un document synthétique de vulgarisation d'une méthodologie commune de mise en place d'une plateforme de récupération dans les PNR, en partenariat avec les différents acteurs concernés : artisans, déchetterie, collectivité...etc.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PRÉVISIONNELLE

Le budget maximum est fixé à 12 000 € TTC, il couvre l'ensemble des frais et charges de toute nature. Dans le cas où le prestataire serait amené à participer à un nombre de réunions supérieur à celui déterminé lors de la commande, sans qu'il puisse être tenu responsable de cette situation, la commande sera modifiée en conséquence.

CALENDRIER

Date limite de réception des offres : le **31 mars 2023**

Les auditions des candidats retenus seront programmées en **avril**

La mission débutera dès confirmation de l'attribution de la consultation, en **avril 2023**

Elle se terminera en **septembre 2023**

CONTENU DE LA RÉPONSE ATTENDUE

Les réponses à la consultation devront faire apparaître :

- le présent cahier des charges signé et daté
- une note synthétique décrivant la manière dont le prestataire entend remplir les missions concernées et la méthodologie mise en œuvre (méthodologie de travail, organisation et suivi de la mission, restitution...tec.)
- un calendrier prévisionnel indiquant la durée des différentes étapes de l'étude.
- une note de présentation de votre savoir-faire, compétences et réalisations.



DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique à l'adresse mail : a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises- Pôle d'activités d'Icart, 09240 MONTELS.

Le prestataire :

Lu et approuvé

Le _____ , à

Cachet et signature

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises

Le _____ , à

Cachet et signature